



Chômage partiel et intérim ?

Par **anaiisdh**, le **20/01/2021** à **20:51**

Bonjour, je suis actuellement au chômage partiel lié au COVID. Je travail en restauration, j'ai un CDI de 39h/semaine. J'aimerais travailler quelques heures par semaine pour ajouter un petit salaire mais sans perdre d'heures payées par le chômage partiel soit 35h/ semaine à 84%. J'ai cru entendre que je pouvais travailler quelques heures sans dépasser un certain seuil pour ne pas perdre d'heures de mon chômage partiel. Est ce vrai ? Si oui, quel est ce seuil ?

Merci d'avance pour les réponses.

Par **P.M.**, le **20/01/2021** à **21:52**

Bonjour,

Il est effectivement possible de travailler en complément de l'activité partielle (chômage partiel) en respectant les durées maximales de travail qui sont de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Vous pouvez vous référer au § 5.6. de cette [Documentation technique...](#)

Par **anaiisdh**, le **21/01/2021** à **15:06**

Bonjour merci pour votre réponse.

Si j'ai bien compris, étant au chômage partiel sur la base de 35h/semaine j'ai le droit de travailler 13h/ semaine et 3h/ jour maximum pour garder l'ensemble de mon chômage ?

Par **P.M.**, le **21/01/2021** à **15:18**

Bonjour,

C'est bien cela mais seulement 9 h par semaine sur une moyenne de 12 semaines...

Par **miyako**, le **23/01/2021** à **18:36**

Bonsoir,

Neanmoins,il faut en informer votre employeur et lui communiquer le nom de votre employeur actuel.

Amicalement vôtre

suji KENZO